



SOLIDARITÉ
PRÉVENTION

Le risque routier, un risque souvent sous-estimé en entreprise



C'est bien connu, « les cordonniers sont souvent les plus mal chaussés » : ce n'est pas parce que l'on travaille dans le secteur automobile, que le risque routier n'existe pas.

Bien qu'il semble extérieur à l'entreprise, ce risque est une réalité que tout chef d'entreprise doit prendre en compte. En adoptant une approche proactive, en sensibilisant les salariés et en mettant en place des mesures concrètes, il est possible de réduire significativement les accidents lors des trajets domicile-travail, mais aussi lors des déplacements de vos salariés.



Le saviez-vous ?

Responsable de plus de 30 % des accidents du travail mortels, le risque routier est la première cause de mortalité en entreprise en France¹.

Il existe deux types de risque routier en entreprise :

- 1 le « **risque mission** », qui concerne les collaborateurs qui effectuent des déplacements dans le cadre de leur fonction (les commerciaux par exemple) ;
- 2 le « **risque trajet** », qui concerne tous les collaborateurs lors de leur déplacement entre leur lieu de travail, leur domicile et leur lieu de restauration lors de la pause déjeuner.

Au-delà du drame humain, les conséquences d'un accident de la route d'un salarié peuvent être lourdes pour l'entreprise : indemnités, désorganisation du travail, baisse de productivité, sans compter l'impact sur le moral des équipes.

La prévention du risque routier doit donc s'inscrire pleinement dans la politique de gestion des risques professionnels.



Quelques solutions à mettre en place pour prévenir le risque routier :

- sensibiliser vos équipes : il est toujours bon de rappeler les bonnes pratiques (voir nos 6 conseils ci-après) ;
- encourager des modes de transport alternatifs (transports en commun, covoiturage, vélo, etc.) ;
- adapter si possible les horaires de travail pour éviter les heures de pointe ;
- proposer du télétravail quand cela est possible ;
- bien entretenir les véhicules d'entreprise le cas échéant et inciter à veiller au bon état des véhicules des salariés.



À noter

Sachez qu'il est possible, dans une démarche de prévention, de demander la vérification de l'obtention du permis de conduire de vos salariés !

6 conseils pour réduire le risque d'accidents routiers

- 1 **Respectez les limitations de vitesse** et maintenez votre distance de sécurité. C'est d'autant plus important s'il fait nuit ! La vitesse reste en effet la première cause de mortalité routière en France (31 %)².
- 2 **Vérifiez régulièrement l'état général de votre véhicule** (pneus, phares, etc.) et effectuez le contrôle technique obligatoire.
- 3 **N'utilisez pas votre téléphone au volant.** Mettez-le en mode silencieux avant de prendre la route pour ne pas être tenté de répondre à un appel ou d'envoyer un message.
- 4 **Soyez toujours attentif à votre environnement** pour adapter votre comportement.
- 5 **Si vous êtes en mission,** organisez vos déplacements en amont en prévoyant des pauses régulières et un itinéraire fluide. Programmez votre GPS et passez vos appels avant de prendre la route. Prévenez vos collègues que vous ne serez pas joignable pendant votre trajet.
- 6 **Si vous effectuez vos trajets en vélo ou en EDPM³,** portez vos équipements de protection !



Le saviez-vous ?

- 1 **Rédiger un message au volant multiplie par 23 le risque d'accident de la route.** Il oblige le conducteur à détourner les yeux de la route pendant en moyenne 5 secondes².
- 2 **Téléphoner avec le kit main libre ou via les hauts parleurs est aussi dangereux qu'avec le téléphone en main.** Le danger vient de la distraction causée par la conversation qui nous emmène « ailleurs » et détourne notre attention de la route.
- 3 **C'est près de chez soi que le risque routier est le plus fort,** sur les trajets que l'on emprunte tous les jours, et non sur de longs trajets ponctuels. Cela est dû à une baisse de vigilance et à la mise en place d'automatismes.

Adoptez et partagez les bons réflexes pour des trajets plus sûrs !



En vidéo

Retrouvez toutes les infos pour prévenir les accidents de trajets dans notre Chronique prévention [en vidéo par ici.](#)

VOUS SOUHAITEZ SENSIBILISER VOS SALARIÉS SUR LE RISQUE ROUTIER ?

IRP AUTO Solidarité-Prévention peut vous accompagner et intervenir dans votre entreprise à travers :

- une intervention de sensibilisation d'une demi-journée sur votre site ou en visioconférence ;
- un audit de conduite ;
- un jeu de sensibilisation ludique en équipe "As de la route" ;
- une aide au permis pour les apprentis.

Connectez-vous ou contactez-nous pour en savoir plus et bénéficier de toutes les actions mises en place pour vous !

solidariteprevention@irpauto.fr

N°Cristal 09 69 39 02 45

APPEL NON SURTAXE

Nos conseillers sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30, et le samedi de 8 h 30 à 13 h.